



Propositions des Communes forestières à la loi Montagne acte II

D'ici la fin du mois d'avril une rencontre entre le président des Communes forestières de Rhône-Alpes et Bernadette Laclais députée corédactrice du rapport au gouvernement sur le projet de loi montagne, doit être organisée.

Les propositions des Communes forestières s'appuient sur les réponses qu'apportent la forêt et le bois aux enjeux de notre société et notamment aux 11 objectifs thématiques définis par la Commission Européenne :

- Soutenir la **mutation vers une économie à faible teneur en carbone** dans tous les secteurs
- Promouvoir l'**adaptation au changement climatique** et la **prévention des risques**
- Renforcer la **compétitivité des petites et moyennes entreprises**
- Promouvoir l'**emploi** et soutenir la **mobilité du travail**
- **Protéger l'environnement** et promouvoir un **usage durable des ressources**

Ces propositions intégrées au travail mené par la fédération nationale des Communes forestières ont déjà fait l'objet d'une présentation aux parlementaires ainsi qu'aux présidents des Régions Auvergne et Rhône-Alpes. Bien qu'encore non définitives, en voici quelques points :

- ❖ Renforcer le rôle des comités de massif et conforter la place de la forêt et du bois dans cette instance.
 - o Intégrer un volet forestier aux schémas de massifs. Ce volet sera élaboré par la commission forêt bois et soumis à validation de l'ensemble du comité. Il sera construit suivant une approche territoriale intégrant le secteur forêt bois dans le développement des territoires.
 - o Systématiser la création d'une commission forêt-bois au sein des Comités de Massifs (la loi montagne ne prévoyait qu'une commission obligatoire destinée à l'examen des Unités Touristiques Nouvelles).
- ❖ Développer pour chacun des 5 objectifs prioritaires désignés ci-dessus des outils permettant de répondre aux spécificités de la montagne.

Ces propositions qui seront rendues publiques dans quelques semaines abordent de nombreux domaines et notamment :

- o L'insertion du bois, matériau de construction, dans les politiques d'efficacité énergétique.
- o L'utilisation de la biomasse pour la production de l'énergie.
- o Une meilleure prise en compte de la forêt dans les politiques foncières.
- o Le développement d'outils destinés à l'emploi répondant à la saisonnalité particulièrement prononcée en zone de montagne.
- o La prise en compte des changements climatiques et l'anticipation des évolutions avenir dans la gestion des massifs forestiers.